

Limoges le, 27/11/2024

- POLE MOYENS GENERAUX
- N°2024- 521

Arrêté d'autorisation d'emprunt

Objet : réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 500 000 € auprès du crédit agricole pour le financement du programme d'investissement 2024- retraitage suite à remboursement anticipé temporaire
Référence crédit : CP1961

LE PRESIDENT

vu les articles L.1424-29 et L.1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
vu la délibération 2021-3-03 du conseil d'administration en date du 15 juillet 2021 donnant délégation de pouvoir au président
vu la délibération DEL2024-1-01 du 12 février 2024 adoptant le budget primitif de l'année 2024
vu la proposition commerciale en date du 02/11/2022

Considérant que pour financer le programme d'investissement 2024, il est opportun de recourir à un emprunt ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} -

Pour financer une partie de son programme d'investissement, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne contracte, auprès du crédit agricole, un prêt d'un montant de 500 000 € dont les caractéristiques apparaissent ci-après ;

ARTICLE 2 -

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Objet du contrat : financement du programme d'investissement 2024
- Montant du prêt : 500 000 €
- Durée du prêt : 15 ans
- Date de versement des fonds : 04/12/2024
- Type d'amortissement : trimestriel linéaire
- Taux du tirage : 3.15% si E3M < 4.50%, sinon E3M + 0.76%
- Détermination de l'Euribor 3 Mois : J-2 ouvrés début de période
- Base de calcul : exact/360 jours

ARTICLE 3 - Le Président signera les documents nécessaires à la conclusion et à l'exécution de cet emprunt.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté dont le caractère exécutoire est certifié par son signataire, sera publié sur le site internet du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20241127-2024-921-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024

Publication : 28/11/2024



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de
Secours de la Haute-Vienne



Pierre ALLARD